RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2023

GENERALITES
La HENRY ANGLADE VTT comprend des courses cyclistes et des randonnées cyclistes et pédestres et est organisée par le Vélo Club de Brignais, sous l'égide de la FSGT 69. Elle a lieu le 24 septembre 2023
L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles.
L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et de réduire les parcours en fonction de l'heure de passage aux points de contrôle.
Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle.
Tous les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation.
Le port du casque est obligatoire (sauf marche). Les participants sans casque ne seront pas autorisés à prendre le départ.

INSCRIPTIONS
Les inscriptions se font jusqu'au mardi 12/09 par Internet depuis le site http/www.velo-club-brignais.com/ sans majoration ou sur place , au Complexe sportif Pierre Minssieux , 3 bd des Sports, 69530 Brignais le samedi 23 septembre 2022 de 13h30 à 17h00 et le dimanche 24 septembre 2022 à partir de 7h00.
Nota : clôture des inscriptions courses à 8h20
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
Les remboursements d'engagements se feront uniquement sur présentation d'un justificatif médical, déduction faite d'un montant de 5€ pour frais de dossier.
Documents requis à l'Inscription (Licence / Certificat médical)
Pour les courses:

Un LICENCIE des fédérationsFSGT/UFOLEP/FFTRI doit fournir une photocopie de sa licence (ou en cours de validité), à apporter pour le retrait des plaques de cadre.
Un LICENCIE de la fédération FFC doit fournir une photocopie de sa licence (ou en cours de validité) avec mention oui pour certif médical ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à apporter pour le retrait des plaques de cadre.
Un NON licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à apporter le jour de l'événement pour le retrait des dossards.
L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

Pour les draisiennes

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé
Enfants sous la responsabilité des parents

Pour les randonnées:

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé.
Les mineurs réalisant les randonnées sont sous la responsabilité de leurs parents.
Pour la rando VTT encadrée l'autorisation parentale est obligatoire.

RETRAIT DES PLAQUES DE CADRE
La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire de la plaque de cadre sur le vélo.
Les plaques de cadre seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à titre individuel le : Samedi 23 septembre 2023 de 13h30 à 17h30 et le dimanche 24 septembre 2023 à partir de 7h00.

PARCOURS , PARTICIPANTS, TARIFS

Activités	Participants	mode	Tarif	Tarif au 13/09/2023
Course 57km	17ans et +	VTTAE	21 €	25 €
Course 57km	17ans et +	VTT	21 €	25 €
Course 40km	17ans et +	VTT tandem	30 €	34 €
Course 40km	13ans et +	VTT	21 €	25 €
Rando 20km	Tous	VTT, VTTAE, Gravel	12 €	15 €
Rando 32, 40km	13 ans et +	VTT, VTTAE, Gravel	12 €	15 €
Rando 49, 59km	13 ans et +	VTT, VTTAE	12 €	15 €
Rando Encadré	7 à 12 ans	VTT	7 €	7 €
Draisiennes	3 à 6 ans	Draisiennes	4 €	4 €
Marche	Tous	Pédestre	8 €	8 €
Repas accompagnateur				7 €

Nous consulter pour les familles (2 adultes et 2 enfants) et les groupes (> 10 personnes).
Le prix de l'inscription comprend les ravitaillements, le repas chaud à l'arrivée et le cadeau de bienvenue pour les 500 premiers inscrits, le tirage au sort des lots de la tombola.
Pour les draisiennes l'inscription comprend une collation et un cadeau,
A disposition : douches, parc à vélo, lavage vélo.

REGLES PARTICULIERES

Parcours chrono
Plusieurs points de contrôle sont prévus (à l'entrée du sas ainsi que sur les parcours).
Tout concurrent non contrôlé sera disqualifié.
Aucune aide extérieure n'est tolérée sur le parcours, sauf ravitaillement en liquide et solide.
La course VTTAE est ouverte uniquement sur le circuit 57km . Pour des raisons de sécurité , le transport d'une batterie de secours est interdit. Le participant s'engage à n'utiliser qu'un matériel réglementaire et non débridé
Un départ prioritaire sera possible pour les concurrents justifiant d'un classement dans les dix premiers d'un scratch ou dans les trois premiers de sa catégorie

Barrière horaire au km21 La Mathivière : à partir de11h30 les concurrents du 57km auront obligation d'emprunter le 40 km
Affichage du classement des courses à partir de 12h sur le site de départ
Afin de faire une remise de récompenses à partir de 13h30 , une heure limite d'arrivée est fixée à 13h pour l'établissement des classements.
Au-delà de 13h, les classements ainsi que les temps seront consultables sur notre site, à partir du jeudi suivant..

Draisiennes
La course draisienne est réservée uniquement aux pilotes de 3 à 6 ans (1 catégorie par année de naissance), utilisant uniquement des draisiennes de 10, 12 et 14 pouces
Ouverture de la piste vers 10h pour les essais. Course par élimination.
Chaque rider devra prévoir sa draisienne, son casque et ses gants (obligatoires).
L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement au dernier moment en fonction de l'affluence ainsi que de la sécurité des pilotes (récompenses à partir de 12h)

Parcours rando : Heure limite de départ 9h30
Ravitos fermés à partir de 13h

RECOMPENSES
Pour les randonnées :
1 coupe aux plus jeunes (F/M)
1 coupe aux plus « expérimenté(e)s » (F/M)
1 coupe au club le plus représenté (cumul de randonnées et course)
Pour les chronos :
Les 3 premiers Scratch et les 3 premiers par catégorie d'âges (sans cumul avec le scratch).
Récompense par la FSGT, pour le premier de chaque catégorie d'âges licenciés FSGT.
Pour les VTTAE, classement scratch uniquement.
Les catégories seront récompensées si elles comptent au moins 3 coureurs

CATEGORIES

Femmes senior (35 ans et moins)	1988 et après	U25 jeune (de 19 à 25 ans)	de 2004 à 1998
Femmes master(36 ans et +)	1987 et avant	Homme senior (de 18 à 39 ans)	de 1997 à 1984
U15 minime (13 et 14 ans)	de 2009 à 2008	Homme master1 (de 40 à 49 ans)	de 1983 à 1974
U17 cadet (15 et 16 ans)	de 2007 à 2006	Homme master2 (de 50 à 59 ans)	de 1973 à 1964
U19 Junior(17 et 18ans)	de 2005 à 2004	Homme master3 (60 ans et +)	1963 et avant

SECURITE
Le port du casque rigide est obligatoire, toute personne qui l'ôterait s'exclurait de l'épreuve.
Afin de garantir la sécurité de tous les concurrents pour toutes les épreuves, des barrières horaires sont mises en place (les représentants de l'organisation se chargent de les faire respecter).
Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler aux autres usagers de la route, le passage d'une épreuve VTT et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.
Un poste de secours est en place sur le site du Complexe sportif Pierre Minssieux. L'équipe d'intervenants secouristes assurera les premiers secours uniquement sur ce site.

ASSURANCES
Assurance Dommage Corporel Chaque participant à la HENRY ANGLADE, licencié FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFRP, bénéficie, de par sa licence, de l'assurance individuelle accident mise en place par sa fédération de tutelle.
Chaque participant non licencié doit être couvert par son assurance personnelle.
Dommage Matériel L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel, d'accident, bris ou perte des biens personnels des participants.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT
Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.
L'engagement entraîne l'acceptation au droit à l'image pour toutes les photographies prises par l'organisateur pendant l'événement
Il s'engage :
à respecter le code de la route sur toutes les épreuves
à respecter l'Environnement et les Espaces traversés publics et privés
à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements.
à respecter les consignes sanitaires

----------**MODÈLE**

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

J'autorise mon fils (ma fille) à participer à la course ou à la randonnée HENRY ANGLADE
Nom du parent : ……
Fait à : …… le : ……Signature :……